

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 912 fixant la date d'ouverture de la Caisse de Compensation, des prestations familiales et des accidents du travail.

n° 912

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date de publication
8 juin 1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

La date d'ouverture de la Caisse de Compensation des prestations familiales et des accidents du travail est fixée au 1er juillet 1966.